



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 27 JUIN 2024

OBJET : NOUVELLES TECHNOLOGIES

66) Centrale d'achat Focus Numérique
Adhésion

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_66-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 66

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	5
Absents non excusés.	2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 66

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

M. AUBRY, Conseiller municipal,
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



NOUVELLES TECHNOLOGIES
66) Centrale d'achat Focus Numérique
Adhésion

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

considérant l'intérêt d'adhérer à la centrale d'achat FOCUS NUMERIQUE du syndicat VONum (Val d'Oise Numérique),

considérant que l'adhésion à la centrale d'achat FOCUS NUMERIQUE, ouverte à l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs franciliens, se fait sur la base du volontariat par délibération de la collectivité territoriale ou de l'organisme public concerné,

vu la convention d'adhésion, ci-annexé,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat FOCUS NUMERIQUE du syndicat Val-d'Oise Numérique dit VONUM et AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette adhésion.

ARTICLE 2 : PRECISE que le montant de la cotisation annuelle correspond à 7 % du montant total des achats Hors Taxe de l'année échue (N) effectués par la Ville via la centrale d'achat.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE - 8 JUIL 2024

RECU EN PREFECTURE

LE - 8 JUIL 2024

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE - 8 JUIL 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240627-DEL20240627_66-DE
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024